

2, 3 et
4 avril
2019



Bon de commande EduSpot 2019

**Merci de retourner ce bon de commande dûment complété,
signé et cacheté à : commercial@wasaby.fr**

**Le contenu de chaque item du présent bon de commande
est détaillé dans le dossier de participation**

IDENTITÉ DE VOTRE SOCIÉTÉ

Nom de l'enseigne : Raison Sociale :
Activité : Adhérent AFINEF : Oui Non Cotisation AFINEF :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Tél : Fax : E-mail : Site web :

CONTACT EN CHARGE DU DOSSIER

Nom : Prénom : Fonction :
Tél : Mobile : E-mail :

FACTURATION

Nom du référent comptable :
Adresse de facturation (si différente) :
Code postal : Ville : Pays :
N° de SIRET N° de TVA :
Tél : Fax : E-mail du référent :

Tarif Catalogue

Tarif AFINEF

RÉSERVATION STAND - ZONE E-EDUCATION

Nous contacter pour définir votre emplacement

STAND NU Superficie de votre stand = m²

Stand **270 € HT/m² / 220 € HT/m²** x m² = € HT

Frais de participation obligatoires **3 220 € HT / 2 575 € HT** = € HT

MINI-STAND CLÉ EN MAIN DE 4M² (Selon éligibilité : nous contacter)

Stand de 4 m² **2 400 € HT / 2 000 € HT** = € HT

STAND CLÉ EN MAIN

Stand de 9 m² **6 525 € HT / 5 220 € HT** = € HT

Stand de 18 m² **12 270 € HT / 9 815 € HT** = € HT

Stand de 27 m² **18 010 € HT / 14 410 € HT** = € HT

OPTIONS

Conception de vos visuels de sticking pour stand de 9 m² **400 € HT** = € HT

Conception de vos visuels de sticking pour stand de 18 m² **500 € HT** = € HT

Conception de vos visuels de sticking pour stand de 27 m² **600 € HT** = € HT

RÉSERVATION STAND - ZONE E-TECHNOLOGIE

Nous contacter pour définir votre emplacement

STAND PRÉ-ÉQUIPÉ Superficie de votre stand = m²

Stand **140 € HT/m²** x m² = € HT

Frais de participation obligatoires **3 870 € HT** = € HT

TOTAL STAND

..... € HT

LES OPTIONS COMMUNES A TOUT TYPE D'ESPACE

OPTION RÉSERVE

Réserve simple : cloison modulaire avec serrure à clé

Réserve simple (1 m²) **240 € HT** = € HT

Réserve simple (2 m²) **300 € HT** = € HT

Réserve simple (3 m²) **400 € HT** = € HT

OPTION ELECTRICITÉ

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE PERMANENT

Branchement électrique 1.5 kw * **280 € HT** x (Qté) = € HT

Branchement électrique 3 kw * **400 € HT** x (Qté) = € HT

Branchement électrique 6 kw **700 € HT** x (Qté) = € HT

Branchement électrique 9 kw **800 € HT** x (Qté) = € HT

Branchement électrique 12 kw **950 € HT** x (Qté) = € HT

Branchement électrique 15 kw **1 150 € HT** x (Qté) = € HT

Branchement électrique 18 kw **1 320 € HT** x (Qté) = € HT

Branchement électrique 24 kw **1 620 € HT** x (Qté) = € HT

Branchement électrique 36 kw **1 980 € HT** x (Qté) = € HT

Branchement électrique 40 kw **2 160 € HT** x (Qté) = € HT

* Uniquement pour les stands nus

OPTION INTERNET

ACCÈS INTERNET FILAIRE (sur la durée de la manifestation)

Accès internet jusqu'à 5 Mbps **800 € HT** x (Qté) = € HT

Accès internet jusqu'à 10 Mbps **1 500 € HT** x (Qté) = € HT

Accès internet jusqu'à 20 Mbps **2 500 € HT** x (Qté) = € HT

Accès internet jusqu'à 50 Mbps **3 500 € HT** x (Qté) = € HT

Accès internet jusqu'à 100 Mbps **16 733 € HT** x (Qté) = € HT

MATÉRIELS

Location sur toute la durée de l'évènement, le tarif incluant l'installation sur votre espace

Ecran 55 pouces sur pied **1 100 € HT** x (Qté) = € HT

Ecran 40 pouces sur pied **850 € HT** x (Qté) = € HT

Autres matériels (écrans tactiles, vidéoprojecteurs, ...) **Nous consulter**

Pour des raisons de sécurité, vous n'êtes pas autorisé à accrocher aux cloisons votre propre écran (utilisation d'un pied obligatoire)

LES PACKS DE VISIBILITÉ

Tarif Catalogue

Tarif AFINEF

PACK PLATINIUM (DISPONIBILITÉ TOTALE : 5)

Pack Platinium **10 000 € HT / 8 000 € HT**

= € HT

PACK GOLD (DISPONIBILITÉ TOTALE : 10)

Pack Gold **5 000 € HT / 4 000 € HT**

= € HT

PACK SILVER

Pack Silver **1 500 € HT / 1 200 € HT**

= € HT

PACK BRONZE

Pack Bronze **650 € HT / 500 € HT**

= € HT

PACK VISIBILITÉ SOIRÉE D'OUVERTURE

Pack Visibilité soirée d'ouverture **5 000 € HT / 4 200 € HT**

= € HT

PACK VISIBILITÉ OPEN CAFÉ

Pack Visibilité Open café **2 500 € HT / 2 000 € HT**

= € HT

TOTAL PACKS DE VISIBILITÉ

..... € HT

SPONSORING

Tarif Catalogue

Tarif AFINEF

TOURS DE COU

2000 exemplaires **3 000 € HT / 2 100 € HT**

= € HT

5000 exemplaires **6 000 € HT / 4 200 € HT**

= € HT

10 000 exemplaires **10 000 € HT / 7 000 € HT**

= € HT

SACS EN TOILE A VOTRE CHARTE

2 000 exemplaires **8 000 € HT / 7 000 € HT**

= € HT

5 000 exemplaires **17 500 € HT / 15 000 € HT**

= € HT

DISTRIBUTION DE VOTRE DOCUMENTATION À L'ENTRÉE

Distribution d'un document **1 500 € HT / 1 200 € HT**

x (Qté) = € HT

GOBELETS CAFÉ/THÉ

5000 exemplaires **5 000 € HT / 4 250 € HT**

= € HT

BOUTEILLES D'EAU

10 000 exemplaires **13 000 € HT / 10 000 € HT**

= € HT

PUBLICITE

GUIDE PAPIER DISTRIBUÉ PENDANT L'ÉVÈNEMENT

Logo sur le descriptif de votre société **150 € HT / 100 € HT**

= € HT

Publicité sur page entière intérieure * **1 200 HT / 900 € HT**

= € HT

Publicité sur ½ page ** intérieure * **800€ HT / 600 € HT**

= € HT

Publicité page entière sur 2^{ème} ou 3^{ème} de couverture * **2 500 € HT / 2 000 € HT**

= € HT

Publicité page entière 4^{ème} de couverture * **4 000 € HT / 3 200 € HT**

= € HT

* fichiers fournis par vos soins ** 1/2 page partagée avec un autre sponsor

TOTAL SPONSORING ET PUBLICITÉ

..... € HT

RESTAURATION
SERVICE LIVRAISON SUR STAND OU EN SALLE *

Salé	Formule lunchbox (une entrée / un sandwich / un dessert / une eau minérale)	18 € HT	x (Qté) = € HT
	Formule (un sandwich, un dessert, une eau minérale)	14 € HT	x (Qté) = € HT
	Plateau repas complet (3 formules)	25 € HT	x (Qté) = € HT
	Plateau pièces cocktail salées (25 pièces - 3 modèles)	40 € HT	x (Qté) = € HT
	Plateau verrines salées (15 pièces - 3 modèles)	30 € HT	x (Qté) = € HT
	Pain surprise (48 pièces)	50 € HT	x (Qté) = € HT
	Mélange apéritif salé (chips cacahuètes bretzel - 500g)	10 € HT	x (Qté) = € HT
Sucré	Assortiment mini viennoiseries (20 pièces)	24 € HT	x (Qté) = € HT
	Plateau pièces cocktail sucrées (48 pièces)	80 € HT	x (Qté) = € HT
	Plateau de macarons (25 pièces)	40 € HT	x (Qté) = € HT
	Chouquettes (30 pièces)	15 € HT	x (Qté) = € HT
	Plateau verrines sucrées (15 pièces - 3 modèles)	30 € HT	x (Qté) = € HT
Alcool	Pack Champagne (Bouteille fraîche avec 10 flûtes)	16 € HT	x (Qté) = € HT
	Pack rouge Bergerac (Bouteille avec 10 verres)	10 € HT	x (Qté) = € HT
	Pack rouge Saint Emilion (Bouteille avec 10 verres)	29 € HT	x (Qté) = € HT
	Pack blanc Bourgogne (Bouteille avec 10 verres)	10 € HT	x (Qté) = € HT
	Pack blanc Meursault (Bouteille avec 10 verres)	25 € HT	x (Qté) = € HT
Pack, cocktails et pause	Pack petit déjeuner	100 € HT	x (Qté) = € HT
	Cocktail apéritif	130 € HT	x (Qté) = € HT
	Cocktail apéritif prestige	190 € HT	x (Qté) = € HT
	Cocktail déjeunatoire	340 € HT	x (Qté) = € HT
	Cocktail déjeunatoire prestige	390 € HT	x (Qté) = € HT
	Pause sucrée	100 € HT	x (Qté) = € HT

*Le service commercial reviendra vers vous prochainement pour fixer dates, horaires et lieux de livraison sur l'évènement.

TOTAL RESTAURATION

..... € HT

CONDITIONS PARTICULIÈRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOTRE STAND	+	€ HT
Réduction 4% pour tout achat d'une demi-page de publicité intérieure (plafonnée au montant de la publicité) jusqu'au 31/12/2018	+	€ HT
Réduction 6% pour tout achat d'une page de publicité intérieure (plafonnée au montant de la publicité) jusqu'au 31/12/2018	+	€ HT
TOTAL STAND	+	€ HT
TOTAL OPTIONS	+	€ HT
TOTAL ESPACES PRIVATISABLES	+	€ HT
TOTAL PACKS DE VISIBILITÉ	+	€ HT
TOTAL SPONSORING ET PUBLICITÉ	+	€ HT
TOTAL RESTAURATION	+	€ HT

Total à régler = € HT

TVA 20 % = € TTC

Annexe mobilier

Toutes les dimensions indiquées sont en cm.

Nous consulter pour toute autre demande



Banque d'accueil
180€

Option sticking : 150€
H81 x P50 x L44



Plante verte
48€

Environ : H 100



Chaise de conférence
60€

H 81 x l 53 x P 41



Pouf
36€

30 x 30 x 30



Tabouret
48€

H59 x 80



Chaise
54€

H81 x P50 x L44



Assise
90€

65 x 74
D 45 H 77 à 90



Table basse XL
50€

L 90 x l 55 x H 45



Table d'exposition
83€

L 120 x l 60 x H75

OU

L 100 x l 60 x H 74



Petite table de réunion
130€

L 70 x l 70 x H 76.5



Table ronde
130€

H 74 x Ø70



Mange debout juppé
108€

H109 x Ø65



Petite table basse
30€

55 x 55



Urne
71€

H25 x L25 x P25



Réfrigérateur
118€

H83 x L53 x P56



Présentoir à documents
84€

42,6 x 30,6 x 13,6



Porte manteaux
54€

H180 x P40 x L40

Conditions tarifaires et modalités de paiement

MOYENS DE PAIEMENT

Chèque

A l'ordre de : Wasaby

A expédier à : Wasaby

Route de l'Orme des Merisiers

Parc des Algorithmes – Immeuble Platon

91190 Saint Aubin

Virement bancaire :

Motif : EduSpot 2019

Code BIC : CMCIFRPP

IBAN : FR76 3006 6106 4700 0110 7190 129

ECHÉANCES DE PAIEMENT

- 30 % à la réservation
- 40 % 90 jours avant le début de la manifestation
- 30 % restants 30 jours avant le début de la manifestation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions et modalités de règlement ainsi que des conditions générales de vente et m'engage à respecter le règlement du salon qui m'a été transmis.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'entreprise :

Devenir adhérent AFINEF



L'AFINEF rassemble les industriels du numérique éducatif et de la formation professionnelle tout au long de la vie dans tout l'hexagone soit à ce jour, plus de 80 entreprises, filiales numériques de grands groupes internationaux, représentations d'associations de la filière, PME déjà bien implantées dans le paysage numérique et startups innovantes.

Le lancement d'EduSpot France est la concrétisation de la volonté exprimée par l'AFINEF depuis sa création (en 2012) de rassembler, fédérer et promouvoir les acteurs de la filière numérique dans l'éducation et la formation.

Si vous souhaitez **présenter la candidature** de votre société à nos instances et **profiter des conditions tarifaires préférentielles** réservées aux membres de l'association sur EduSpot France, merci de nous renvoyer le **Bulletin d'adhésion** figurant dans le Bon de commande de votre participation.

L'adhésion à l'AFINEF sera effective une fois validée par le Bureau Exécutif de l'association et dès que le nouveau membre se sera acquitté de sa cotisation annuelle. Son montant est fonction du type de structure et du chiffre d'affaires total réalisé par sa société lors de l'année civile précédente selon une grille tarifaire validée chaque année en Assemblée générale ordinaire.

Pour toute information sur le sujet, adressez-vous à : contact@afinef.net

GRILLE DES COTISATIONS

Fixé en Assemblée Générale Ordinaire (AGO), le montant (annuel) des cotisations d'une adhésion est fonction du chiffre d'affaires total réalisé par la société sur son dernier exercice.

L'AGO du 17 janvier 2018 a ainsi établi pour l'année en cours les tranches suivantes :

	CHIFFRE D'AFFAIRES 2017	COTISATION AFINEF
1 ^{ère} tranche	< à 250.000 € de CA annuel	250 € HT
2 ^{ème} tranche	Entre 250 000 et 600 000 € de CA annuel	350 € HT
3 ^{ème} tranche	Entre 600 000 et 800 000 € de CA annuel	550 € HT
4 ^{ème} tranche	Entre 800 000 et 1 100 000 € de CA annuel	750 € HT
5 ^{ème} tranche	Entre 1 100 000 et 1 500 000 € de CA annuel	1 250 € HT
6 ^{ème} tranche	Entre 1 500 000 et 2 000 000 € de CA annuel	1 750 € HT
7 ^{ème} tranche	Entre 2 00 000 et 3 000 000 € de CA annuel	2 750 € HT
8 ^{ème} tranche	> 3 000 000 € de CA annuel	3 000 € HT

- Les « jeunes pousses » dont le chiffre d'affaire est inférieur à 250 k€ adhérent à l'AFINEF sur l'exercice en cours bénéficient d'un tarif de cotisation minoré la première année :

Cotisation annuelle de 100 €

- Est désignée « jeune pousse » toute société ayant réalisé 3 ou moins de 3 exercices sociaux et qui appartient à 100 % à leur(s) fondateur(s).

Conditions générales de vente EduSpot France 2019

1. ORGANISATION

Organisateur & Commissariat Général : Agence Wasaby - Route de l'Orme des Merisiers - Parc des Algorithmes - Immeuble Platon - 91190 SAINT AUBIN.
Tél : 09 70 72 29 09 - Fax : 09 70 72 29 19.

2. LIEU ET DATES DE L'EVENEMENT

L'événement EDUSPOT 2019 (ci-après « l'Événement ») se tiendra au Centre de Congrès de Lyon du 2 au 4 avril 2019 inclus.

Il réunira des entreprises, des industriels, des institutionnels et autres acteurs, œuvrant notamment dans les domaines du numérique, de l'éducation, et de la formation (Ci-après les « Exposants »).

3. HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi 2 avril : de 10h à 18h.

Soirée d'ouverture (sur invitation uniquement) : De 18h à 22h.

Mercredi 3 avril : de 9h à 18h.

Jeudi 4 avril : de 9h à 16h.

Ces horaires pourront être modifiés par l'Organisateur sans que cette modification ouvre droit à annulation et remboursement des Exposants.

4. INSCRIPTIONS

La demande d'admission doit être adressée à : commercial@wasaby.fr

Seules les demandes, revêtant la forme de bons de commande, entièrement remplies, dûment signées et accompagnées des règlements prévus à l'article 7 pourront être prises en considération, dans la limite des espaces disponibles. La réservation d'un stand ou de prestations associées impliquent l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents de l'exposant. Les Exposants s'engagent à respecter les présentes conditions générales de vente de l'Événement, le règlement général du Centre de Congrès de Lyon et d'une manière générale tous règlements et normes applicables aux lieux occupés durant l'Événement.

5. ADMISSION - ATTRIBUTION DES STANDS

Le titulaire du stand doit déclarer la ou les firmes qu'il héberge ou qui y sont représentées. Outre son droit d'inscription, des frais de participation supplémentaires lui seront facturés pour chacune d'elles. Seules les firmes ainsi déclarées auront le droit d'apparaître sur les stands. Le nombre de firmes hébergées est limité à une par tranche de 12 m². Le Commissariat Général se réserve le droit de faire fermer tout stand dont le titulaire n'aurait pas respecté les présentes conditions générales ou qui assurerait la diffusion groupée de documents commerciaux de tiers non exposants. En outre, le Commissariat Général se réserve la possibilité de modifier les implantations dans l'intérêt général de l'Événement. Nonobstant ce qui précède, les sommes versées seront remboursées si le demandeur n'est pas admis à exposer. S'il devenait impossible, postérieurement à l'inscription, de disposer des locaux nécessaires, en cas de survenance d'un cas de force majeure, d'une interdiction des pouvoirs publics ou toute autre cause du fait d'un tiers rendant impossible l'exécution de tout ce qui doit être fait pour l'Événement, l'Organisateur pourrait annuler à n'importe quel moment les demandes d'emplacements et de prestations enregistrées, en avisant par écrit les Exposants qui ne pourront alors prétendre à aucune compensation, indemnité, ni remboursement d'aucune sorte. Les sommes restant disponibles, après le paiement de toutes dépenses engagées, seront réparties entre les Exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'Organisateur. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'Exposant aucun droit à un emplacement déterminé.

6. TENUE DES STANDS

Le Commissaire Général de l'Événement se réserve le droit d'exclure dudit Événement avant, pendant sa tenue et éventuellement pour les manifestations à venir tout participant dont la conduite lui paraîtrait incorrecte.

Les participants s'engagent à respecter les règles de bienséance habituelles.

- Afin de respecter la visibilité des stands voisins, toute construction en bordure d'allée ne devra pas excéder 40% du linéaire par façade de stand.

- Les stands en étage ne sont pas autorisés.

- Pour un stand nu, le projet de construction et d'agencement doit faire l'objet d'une validation préalable par WASABY.

La demande de validation doit être adressée à WASABY au plus tard 30 jours avant le début de l'Événement.

Plan avec dimension et visuel doivent être adressés à : commercial@wasaby.fr WASABY se réserve le droit de faire modifier la construction et/ou l'agencement d'un stand nu sur site si celui-ci n'avait pas obtenu son agrément.

Le niveau du bruit devant être limité pour le confort général, aucune démonstration à haute voix de quelque nature que ce soit ne sera acceptée sur les stands, notamment toute installation dépassant un niveau sonore de 80 décibels sera automatiquement arrêtée par l'Organisateur.

- Les Exposants s'engagent à n'installer aucun objet, de quelque nature que ce soit ni effectuer une distribution ou démonstration, hors de leur stand.

- Les badges Exposant doivent être portés exclusivement par les personnes appartenant à l'entité de l'Exposant et par les personnes désignées par l'Exposant pour tenir le stand.

En cas de non-respect de cette disposition, l'Exposant se verra facturer le prix d'un badge supplémentaire, ce à titre indemnitaire.

7. PRIX DE LOCATION DES STANDS (voir Conditions tarifaires figurant sur le dossier de participation)

A ces frais s'ajouteront :

- Les frais de participation obligatoires pour la location d'un stand nu. (Article 16)

- La T.V.A.

Membres AFINEF : Pour bénéficier des « tarifs AFINEF », vous devez impérativement être à jour de votre cotisation 2018 et 2019 lors de la réservation et de l'événement. Autrement, le tarif normal sera appliqué.

8. CONDITIONS DE REGLEMENT

Seule la réception du bon de commande dûment complété, signé et accompagné du règlement en euros (€) T.T.C. constituera la réservation ferme du stand.

Echéances de paiement :

- 30% seront à acquitter par l'Exposant à la date de réservation ;

- 40% seront à acquitter par l'Exposant 90 jours avant l'Événement ;

- 30% constituant le solde restant seront à acquitter par l'Exposant 30 jours avant l'Événement.

Faute d'avoir effectué la totalité des versements aux dates indiquées il ne pourra être fait droit à la réservation de l'Exposant.

Tout incident, retard de paiement ou toute somme restant due au titre d'un événement organisé par Wasaby entraîne de plein droit l'interdiction de participer à tout autre événement et ce, sans mise en demeure préalable de l'Organisateur et jusqu'à parfait paiement.

En outre, l'Organisateur se réserve le droit de subordonner l'exécution de toute prestation ou commande à la prise de garanties ou au complet paiement préalable, notamment en cas de détérioration de la solvabilité du client.

9. DESISTEMENT

Tout désistement doit être confirmé par lettre recommandée adressée à l'Organisateur. En cas de désistement pour quelque cause que ce soit intervenant avant le 19 janvier 2019, 50 % du montant TTC sera dû à l'Organisateur à titre indemnitaire ce, même en cas de relocation de l'emplacement à un autre Exposant.

Pour tout désistement survenant après cette date, l'intégralité des sommes figurant sur le bon de commande sera due à l'Organisateur ce, même en cas de relocation de l'emplacement à un autre Exposant.

10. FOURNITURES COMPRISES DANS LE PRIX DE LOCATION

Stand Nu, stand pré-équipé, stand Clé-en-main: Cf. Dossier de participation

11. FOURNITURES NON COMPRISES DANS LE PRIX DE LA LOCATION

Installation et répartition des fluides sur le stand - Réserve équipée - Restauration - packs et options de visibilité.

Les « bons de commandes » portant sur ces fournitures seront transmis aux Exposants.

12. INSTALLATION - EVACUATION DES STANDS MONTAGE/DEMONTAGE

Montage : les Exposants pourront prendre possession de leur emplacement, comme suit :

- pour les espaces nus : le mardi 2 avril 2019 à partir de 00h00.

- Pour les stands pré-équipés : le mardi 2 avril 2019, à compter de 02h00.

- pour les stands clé-en-main : le mardi 2 avril 2019, à partir de 06h00.

Tous les stands devront être terminés mardi 2 avril à 08h30.

Les Exposants peuvent solliciter des dérogations à ces règles de montage. Elles devront être justifiées par des contraintes particulières et devront être autorisées par WASABY.

Démontage : l'enlèvement du matériel devra être réalisé impérativement : le 4 avril de 16h00 à 20h00.

Ces horaires pourront être modifiés par l'Organisateur sans que cette modification ouvre droit à annulation et remboursement des Exposants.

L'Organisateur n'est en aucun cas responsable des objets demeurés sur les stands après ces horaires. En outre, l'Exposant s'engage à régler sans délai les frais d'évacuation consécutifs à son éventuelle défaillance qui auraient été engagés de ce fait par l'Organisateur.

13. DEGRADATIONS

Les Exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts occasionnés au bâtiment lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement de leur matériel. De plus, les Exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte dans le cadre de l'Événement de toutes dégradations faites sur les stands ainsi que de tout manquement de matériel mis à leur disposition dans le cadre de l'Événement.

Dans ce cas, les Exposants responsables de dégradations faites sur les stands et/ou sur le matériel qui leur est mis à disposition dans le cadre de l'Événement, devront acquitter, auprès de WASABY, du montant du matériel détérioré, ce dans un délai de 8 jours calendaires à compter de la date de la détérioration.

Cette disposition engage également la responsabilité des Exposants pour toutes dégradations faites sur les stands et/ou sur le matériel qui est mis à disposition sur les stands, par les entreprises travaillant pour leur compte dans le cadre de l'Événement.

Nonobstant ce qui précède, l'Organisateur WASABY se réserve le droit d'intenter toute action afin de faire réparer le préjudice subi du fait de ces dégradations ou manquements.

Conditions générales de vente EduSpot France 2019

14 – ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ENVERS LES TIERS

Les Exposants doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant :
- Les conséquences pécuniaires des responsabilités pouvant leur incomber, ainsi qu'à leurs préposés choisis dans le cadre de l'Événement, en raison des dommages corporels matériels et immatériels, causés aux tiers, du fait de leur activité, pour les montants minimum par sinistre suivants :

- Tous dommages confondus (corporels, matériels, et immatériels) : 7 000 000 euros.
- Dont dommages matériels et immatériels consécutifs : 3 000 000 euros.
- Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils pourraient encourir au titre des dommages matériels aux locaux mis à disposition, causés à WASABY ou au propriétaire desdits locaux, dans le cadre de l'occupation des locaux destiné à la tenue de l'Événement. Les garanties devront être délivrées pour un montant minimum par sinistre de :
 - Garantie des risques locatifs : 3 000 000 euros.

L'attestation de cette assurance devra obligatoirement être transmise à l'organisateur, préalablement aux opérations d'installation de l'Exposant sur l'Événement. A défaut de transmission de ladite attestation, l'Exposant, ne sera pas admis à exposer, et ce, sans qu'il puisse prétendre à aucun remboursement, ni réparation.

15 – ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

15-1 ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS SOUSCRITE PAR WASABY

WASABY souscrit une assurance dommages aux biens, en son nom et pour son compte.

WASABY s'engage à assurer l'ensemble de ses biens, équipements et aménagements qui seront apportés dans les locaux mise à disposition à l'occasion de l'Événement, contre les principaux risques suivants : incendie, explosion, dommage électrique, dégât des eaux, vol, foudre, grève, émeute.

Montant de la garantie liée aux stands :

La garantie est limitée à :

- 15.000 € par stand pour les surfaces inférieures ou égales à 30 m²
- 30.000 € par stand pour les surfaces supérieures à 30 m².

15.2 - PRIMES D'ASSURANCES :

Stand de surface inférieure ou égale à 30 m² : 151 € HT

Stand de surface supérieure à 30 m² : 287 € HT.

15-3 ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS SOUSCRITE PAR LES EXPOSANTS

Les Exposants doivent avoir souscrit une assurance dommages aux biens couvrant notamment : l'incendie, les explosions, le vol, les dégâts des eaux, les dommages matériels accidentels survenus sur les biens leur appartenant ou placés sous leur garde dans le cadre de l'Événement ainsi que pendant les périodes de montage et de démontage des stands.

Garantie Vol – Gardiennage :

Sont garantis : les disparitions, destructions et détériorations des biens garantis à la suite d'un vol ou d'une tentative de vol commis :

- Pendant les opérations de montage et de démontage ainsi que pendant les heures d'ouverture de l'Événement à la condition formelle que les stands soient constamment gardiennés par l'Exposant et/ou son personnel.

16. DISPOSITIONS COMMUNES AUX ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS

a) Prise d'effet de la garantie : la garantie s'exerce dans l'enceinte de l'exposition et pour les objets et matériels, du mardi 2 avril 2019, à compter de 09h00, au jeudi 4 avril 2019 à 16h.

b) Déclaration de sinistre : tout sinistre doit être déclaré à l'Organisateur de l'Événement et ce, dans un délai de 5 jours ouvrés.

En cas de vol, l'Exposant doit également déposer dans les 24 heures une plainte au commissariat de police ou de gendarmerie. Le récépissé de dépôt de plainte doit être obligatoirement joint à la déclaration de l'Exposant.

L'Exposant est déchu du droit au bénéfice de l'assurance s'il ne se conforme pas à ces prescriptions.

c) Toute fausse déclaration intentionnelle entraîne l'application de l'article L113-2 du Code des Assurances, c'est-à-dire la déchéance de garantie.

L'Exposant, s'il le désire, pourra consulter auprès de l'Organisateur le contrat d'assurance souscrit par celui-ci et auquel lesdites dispositions se réfèrent.

17. PROMOTION DE L'ÉVÉNEMENT

L'Organisateur met en place la promotion de l'évènement et définit la manière optimale de communiquer pour obtenir la meilleure fréquentation pendant l'évènement. Cette communication peut comprendre un catalogue comprenant des informations demandées par l'Organisateur aux Exposants. Les logos et textes fournis le sont sous la seule responsabilité des Exposants. Ils devront être transmis dans le respect des contraintes de taille et de délai définies par l'Organisateur. Les logos et textes reçus après le 12 janvier 2019 ne pourront être pris en compte par l'Organisateur.

18. PUBLICITE

Toutes distributions de documents, prospectus, circulaires, revues, etc. et toutes réalisations d'enquêtes, films ou photographies à l'intérieur et aux abords immédiats de l'Événement sont soumises à l'autorisation préalable et écrite de l'Organisateur.

19. DOUANES

L'Événement étant constitué en entrepôt privé banal des douanes, tous les matériels en provenance de l'étranger bénéficient automatiquement du régime d'admission temporaire. L'Exposant doit aviser son transporteur ou transitaire que les formules à remplir lors du passage en douane sont référencées :

- A) Carnet T.I.R (Transit International Routier)
- B) Déclaration de Transit – Formulaire D.A.U

C) Soumission T.I.F (Transit International Ferroviaire)

D) Document de Transit Communautaire T1 ou T2.

20. FICHIERS

L'Organisateur est susceptible, durant l'Événement, de collecter des données à caractère personnel que les Exposants ont renseignées.

L'Organisateur et les Exposants s'engagent à respecter les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, notamment la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004, ainsi que toute réglementation nationale, européenne et internationale à venir.

Les Exposants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant. S'ils souhaitent exercer l'un desdits droits, il leur suffit d'écrire à l'Organisateur en indiquant ses coordonnées à « commercial@wasaby.fr ».

21. LITIGES

En cas de contestation liée à l'application et/ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente, les tribunaux du siège de l'Organisateur sont seuls compétents.

Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée dans un délai de 15 jours suivant la clôture de l'Événement.

Le texte en langue française des présentes conditions générales de vente fait foi.